

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Absents: GROSSIORD A.. (Excusé)

D. KILIC donne procuration à V. RAVET

Y. OZDEMIR donne procuration à M. FRATTER

N. LORILLARD donne procuration à C. ARMETTA

J. PARIS-CADET donne procuration à K. HASSOUN

Secrétaire de séance : C. NIOGRET

La séance s'est ouverte par une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY, Professeur d'histoire et de géographie assassiné Vendredi 16 Octobre dernier près de son collège de CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

1. – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – COMMISSIONS COMMUNALES

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe, que par courrier en date du 25 Septembre 2020, reçu en Mairie le 30 Septembre 2020, Monsieur LORA RONCO Franck José l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de l'Ain en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Kamel HASSOUN candidat suivant immédiate sur la liste « A l'unisson pour BELLIGNAT » dont faisait partie Monsieur LORA RONCO Franck, lors des dernières élections municipales est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame le Maire le sollicite pour savoir quelles sont les commissions qu'il souhaiterait intégrer. Monsieur Kamel HASSOUN nous informe être candidat pour siéger à toutes les commissions communales ci-dessous désignées, pour la durée du mandat des membres du Conseil municipal.

N° 1 – FINANCES et BUDGET

PITTION Véronique

PARIS-CADET Jannick

LORILLARD Natacha

DE MATOS Christine

GAILLARD Jean-Pierre

BOURDONNAY Claude

HASSOUN Kamel

N° 2 – URBANISME - TRAVAUX – ENERGIE – PATRIMOINE BATI ET RESEAUX

VINCENT Benoit

KILIC David

BARBIER Michel

PERDRIX Thierry

ARMETTA Christophe

BOURGEON Alain

FRATTER Marilyn

CERQUEIRA Carlos

HASSOUN Kamel

N° 3 – SOCIALE

GUILLAUBEZ Chantal

OZDEMIR Yuksel

BARBERIS Peggy
RHODET Fabienne
GAILLARD Jean-Pierre
COLOMBET Martine
DE MATOS Christine
HASSOUN Kamel

N° 4 - CULTURE – SPORT - VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION –

PICHON Hervé
PARIS-CADET Jannick
BARBERIS Peggy
BOURDONNAY Claude
CERQUEIRA Carlos
PERDRIX Thierry
KILIC David
OZDEMIR Yuksel
BOURGEON Alain
HASSOUN Kamel
FRATTER Marilyn

N° 5 – SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

NIOGRET Catherine
OZDEMIR Yuksel
PARNALLAND Eric
CERQUEIRA Carlos
COLOMBET Martine
HASSOUN Kamel

N°6 – FORET – ESPACES-VERTS – VOIRIE

MILLET Daniel
GAILLARD Jean-Pierre
CERQUEIRA Carlos
BOURGEON Alain
FRATTER Marilyn
BUFFAUT Catherine
BOURDONNAY Claude
RHODET Fabienne
ARMETTA Christophe
BARBIER Michel
KILIC David
PERDRIX Thierry
COLOMBET Martine
HASSOUN Kamel

Le Conseil valide la composition de ces commissions.

2. **COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, il a signé les documents suivants :

- Contrat de séjour à la résidence Dallex-Allombert avec Madame HUMBERT Rolande pour un T1bis à compter du 10.10.2020
- Avenant n°1 à Contrat d'engagement avec Madame FONTAINE née POINTET Emilie, pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien à compter du Lundi 19 octobre au Vendredi 30 Octobre 2020 inclus.
- Décision de Madame le Maire pour le recrutement de Monsieur LANCE Yanis Lucas pour des besoins ponctuels pour le mois de Septembre 2020.
- Décision de Madame le Maire pour le recrutement de Madame GUREL Merve pour effectuer les études surveillées à l'Ecole Primaire du Pré des Saules à compter du 10/09/2020 et des remplacements ponctuels dans nos écoles sur les mois de septembre et octobre.
- Décision de Madame le Maire pour le recrutement de Madame OZEN Ruveyda pour effectuer les études surveillées à l'Ecole Primaire du Pré des Saules à compter du 14/09/2020
 - Convention d'utilisation des cordes d'escalade du Gymnase du Pré des Saules avec le Club Alpin Français représentée par Madame FOUCHER, Présidente, pour la période scolaire 2020/2021
 - Devis de la ID STOCK (91280 SAINT PIERRE DU PERRAY) pour plateau pose disque sur autolaveuse service voirie pour un montant TTC de 116.74 €
 - Devis de EURL ESPACE GREFFE PAYSAGISTE (01100 OYONNAX) pour la réfection de la clôture du stade municipal pour un montant TTC de 1 140.00 €
 - Devis de D. SCOLA (01100 BELLIGNAT) pour :
 - la réparation de la porte sectionnelle service espaces verts pour un montant TTC de 60.00 €
 - le remplacement du volet roulant d'un appartement résidence Dallex-allombert pour un montant TTC de 492.00 €
 - Devis de AXESS INDUSTRIES (67100 STRASBOURG) pour achat de 4 supports sans couvercle pour sacs poubelles service Voirie pour un montant TTC de 312.60 €
 - Devis de PROTECTHOMS (39170 PRATZ) pour l'achat de sacs aspirateurs pour l'Espace Santé pour un montant TTC de 19.94 €
 - Devis des Ets BABOLAT (01 LOYETTES) pour la suppression du point d'éclairage endommagé à l'espace pétanque (démolition massif béton, création d'un regard béton et reprise du câblage) pour un montant TTC de 888.00 €
 - Devis de GARAGE RMA DOMINGO (01100 BELLIGNAT) pour l'entretien du véhicule Espaces Verts RENAULT M10 pour un montant TTC de 2 262.12 €
 - Devis de la Société APAVE (01250 SAINT JUST) pour la vérification générale périodique levage, portes, échelles et EPI pour un montant TTC de 552.00 €
 - Devis de SNEF CONNECT pour la vérification des deux caméras de surveillance police municipale pour un montant TTC de 1 140.00 €
 - Devis de SOCIETE OUEST VENDEE BALAIS (84310 MORIERES LES AVIGNON) pour achat balais pour balayeuse service voirie pour un montant TTC de 182.83 €
 - Devis de ATH (01100 OYONNAX) pour la construction d'un plafond en dalle phonique sur structure métallique Bar « Le Renouillu » pour un montant TTC de 3 911.74 €
 - Devis de KOMPAN (77198 DAMMARIE LES LYS) pour la réparation des jeux square Rue Rouget de Lisle pour un montant TTC de 308.88 €
 - Devis de SARL LES MORELLES (01310 POLLIAT) pour achats d'arbustes pour les ZI le pour un montant TTC de 121.06 €
 - Devis de CHARVET LA MURE BIANCO (01100 BELLIGNAT) pour :
 - le remplissage de la cuve pour un montant TTC de 690.00 €
 - l'achat de produits d'entretien matériel pour un montant TTC de 63.54 €
 - Devis de ADDICT (01500 LAGNIEU) pour mise en service Wifi dans local de coworking de l'espace santé pour un montant TTC de 528.00 €
 - Devis de ARCHIGRAPH (01160 VARAMBON) pour prestation de maîtrise d'œuvre relative à l'éclairage public de la zone du

Moulin pour un montant TTC de 504.00 €

- Reconduction contrat SVP (93585 SAINT OUEN) : abonnement aux services d'information et d'aide à la décision pour un montant HT de 250.00 €
- Devis de AIN GEOTECHNIQUE (01100 BELLIGNAT) pour étude géotechnique de conception en phase avant projet pour le projet d'extension du Centre Social J. Prévert pour un montant TTC de 2 644.80 €
- Devis BMB informatique (01100 OYONNAX) pour 3 ordinateurs à usage pédagogique et 1 ordinateur enseignant, (suite à panne), pour un montant de 1 676 € TTC
- Devis de SARL BMB INFRMATIQUE (01100 OYONNAX) pour achat ordinateurs pour l'Ecole des Sources pour un montant TTC de 1 676.00 €.

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Monsieur le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

3. – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE

Rapporteur : V. RAVET

Madame Véronique RAVET, Vice-Présidente déléguée aux TRANSPORT et à la MOBILITE de HAUT BUGEY AGGLOMERATION, présente, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de la structure pour 2019 à l'ensemble du Conseil.

Un exemplaire de la plaquette a été remis à chaque conseiller.

Le Conseil prend note du rapport d'activité de la structure pour 2019

4. – RAPPORT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : V. RAVET

Véronique RAVET rappelle au Conseil Municipal, que depuis le 1er janvier 2018, la compétence politique de la ville a été transférée à l'Agglomération.

Il revient donc à Haut Bugey Agglomération, conformément aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015) de présenter un rapport (ci-annexé) sur la mise en œuvre de la politique de la ville retraçant les actions menées sur le territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Après le passage en Conseil Municipal à BELLIGNAT et à OYONNAX, ce rapport sera présenté en Conseil Communautaire

Après avoir pris connaissance de ce rapport, Il est proposé au Conseil municipal,

- d'APPROUVER le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville retraçant les actions entreprises en 2019 et les conditions de leur financement telles que prévues par la loi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville retraçant les actions entreprises en 2019 et les conditions de leur financement telles que prévues par la loi.

5. – ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPA

Rapporteur : V. PITTION

Mme PITTION Véronique Maire adjointe déléguée aux finances, informe le Conseil Municipal que les services de la Trésorerie ont communiqué les états de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des recettes suite

- à la constatation du montant de reste à recouvrer inférieur au seuil légal,
- à insuffisance d'actif
- Poursuite sans effet.

Ces constatations sont appuyées de justifications juridiques.

- ✚ Les propositions d'admissions en non-valeur figurent ci-dessous pour un montant de 15.90 €, correspondant à des repas de restauration scolaire.

Année	Budget origine	REDEVABLE	Montant	Motif
2019	Budget principal	ABGHOUR Nora	3.90 €	RAR < seuil poursuite
2019	Budget principal	BADET Cheyenne	12.00 €	RAR < seuil poursuite
		TOTAL	15.90€	

Les sommes que vous admettez en non-valeur seront imputées à l'article nature 6541 intitulé « créances admises en non-valeur », sur le budget concerné.

Par ailleurs il conviendra d'enregistrer en créances éteintes, la somme de 72.70 € correspondant au reste à recouvrer sur facturation restaurant scolaire de juin 2019 de Mme SIMONCINI Vanessa, suite à décision d'effacement de dette. (Dossier de surendettement).

Les sommes que vous admettez en créances éteintes seront imputées à l'article nature 6542 intitulé « créances éteintes », sur le budget concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- D'admettre en non-valeur et en créances éteintes les créances figurant dans le corps de la présente délibération.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. DEMANDE DE SUBVENTION – PLACETTE RUE DE L'INDUSTRIE

Rapporteur : V. PITTION

Madame PITTION Véronique fait part du projet d'aménagement de la placette rue de l'Industrie.

En effet, cet espace situé à proximité de la place de l'hôtel de ville est en mauvais état et son accès et même devenu dangereux pour les piétons. Les dalles se descellent et peuvent provoquer des chutes.

La placette ne suscite pas d'intérêt pour les habitants, aussi il est proposé de la réaménager pour la rendre plus attractive en y implantant une aire de jeux pour les enfants. Ce projet a été chiffré à 127 513.78 €.

1/ Mme PITTION propose de présenter ce dossier auprès de la région Rhône Alpes, **dans le cadre du BONUS RELANCE** qui s'adresse aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptant moins de 20 000 habitants.

Ce projet correspond bien au domaine d'intervention défini par la région à savoir :

- Aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti), à l'exclusion des projets menés dans les champs suivants : voirie, réseaux, acquisition de matériel.

2/ Mme PITTION propose aussi de solliciter la **Dotations Territoriale du département de l'Ain** au titre du soutien aux équipements de proximité des communes (projets < 400 000 €).

Ces travaux pourraient débuter début 2021, sous réserve de l'obtention des financements envisagés.

Ce dossier devra s'inscrire pleinement dans le cadre d'une relance par la **stimulation des acteurs économiques locaux et débiter impérativement avant le 30.06.2021.**

Mme PITTION Présente le budget prévisionnel de cette opération qui pourrait se présenter ainsi

Dépenses HT		Recettes		
Devis Travaux	127 513.78 €	Autofinancement	25 502.76 €	20%
		Bonus région	63 756.89 €	50%
		Dotation Territoriale 01	38 254.13 €	30%
TOTAL			127 513.78 €	

Il est donc demandé au conseil municipal de valider le plan de financement prévisionnel ci-joint et d'autoriser Madame le Maire à transmettre tous les éléments nécessaires au conseil départemental et au conseil régional pour l'attribution de ces dotations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté,

AUTORISE Madame le Maire à transmettre tous les éléments nécessaires pour l'attribution de ces dotations, sachant que les travaux ne seront engagés qu'après attribution des subventions mentionnées.

7. – EMPRUNT

Rapporteur : V. PITTION

Madame PITTION, Maire-adjoint délégué aux Finances, rappelle le vote de crédits budgétaires pour la souscription d'un emprunt.

Madame PITTION informe qu'après étude des différentes propositions transmises par les banques (banque postale, Caisse d'épargne et crédit agricole), elle propose le projet de contrat de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est pour un emprunt à taux fixe d'un montant de 175 000 €, dans les conditions suivantes.

Objet : FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT

Montant du capital emprunté : 175 000 €

Durée d'amortissement : 180 mois

Taux d'intérêt : 0.49 %

Frais de dossier : 175.00 €

Périodicité retenue : Trimestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de contracter l'emprunt à taux fixe, défini ci-dessus d'un montant de 175 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est.
- **Autorise** Madame Véronique RAVET à signer le contrat issu de la proposition annexée à la présente délibération ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.
- **Décide** que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

8. DEMANDE DE FINANCEMENT PRIOR – CREATION D'UN MULTI ACCUEIL ET REAMENAGEMENT DU CENTRE SOCIAL

Rapporteur : V. PITTION

Mme le Maire adjoint en charge des finances rappelle le projet de création d'un multi accueil de 24 places et du réaménagement du centre social et culturel J. Prévert, dans le cadre du programme de renouvellement urbain, au niveau des projets d'équipements publics locaux.

Les travaux subventionnables par la région Rhône-Alpes dans le cadre du PRIR. (Programmes d'Intérêt Régionaux) avaient été estimés à 1 300 000 € HT et la subvention de la région positionnée à hauteur de 714 000 €

Vu l'état d'avancement du projet et la nécessité de délibérer au plus tôt, il y a lieu de présenter la demande de subvention auprès de la région pour l'obtention de 714 000 €.

Mme PITTION rappelle que dans la partie rénovation du centre social, ont été intégrés des travaux d'isolation des façades, le changement des huisseries et l'isolation de la toiture partie logement de la gardienne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- RE-AFFIRME son engagement dans l'opération de création d'un multi-accueil 24 places et du réaménagement du centre social Prévert, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier du Pré des Saules et les modalités de financement

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Acquisitions foncières et immobilières		Aides publiques		
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	46%	714 000 €
Travaux		Etat		
Création multi-accueil	1 070 700 €	Autres aides publiques :CAF	17%	268 208 €
Ré-Aménagement du centre social	408 650 €	Département	4%	61 000 €
Matériel	47 435 €	Autres (C2E / HBA etc...)	10%	163 612 €
Prestations intellectuelles	35 000 €	Aides privées		
		Fonds propres	20 %	312 357 €
...				
		Prêts CAF	3%	42 608 €
TOTAL	1 561 785 €	TOTAL		1 561 785 €

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

9. DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE - CONSEIL DEPARTEMENTAL CREATION D'UN MULTI ACCUEIL

Rapporteur : V. PITTION

Mme le Maire adjoint en charge des finances rappelle le projet de création d'un multi accueil de 24 places et du réaménagement du centre social et culturel J. Prévert, dans le cadre du programme de renouvellement urbain, au niveau des projets d'équipements publics locaux.

Le conseil départemental lors de sa séance du 28/10/2019, a approuvé l'engagement du département au côté de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, dans un 6ème programme de soutien aux investissements communaux, intercommunaux, et associatifs en faveur des structures d'accueil de la petite enfance et des RAM (relais assistant maternelle)

Conformément à ce nouveau programme, l'aide financière du département aux collectivités consiste en :

- Pour la création de place sen EAJE un forfait de 4000 € / place nouvelles (4)
- Pour la rénovation de places en EAJE un forfait de 2000 € / place rénovée (20)
- Pour la création d'un RAM un forfait de 5000 €

Mme PITTION indique que les demandes de subvention ont été déposées auprès de la CAF et qu'il convient désormais de déposer la demande auprès du conseil départemental.

Mme PITTION précise que le présent plan de financement ne concerne que la partie extension du centre social qui accueillera le multi-accueil et le Ram.

Dépenses HT		Recettes		
Gros œuvre	632 200 €	CAF	225 600 €	20.5%
Aménagement intérieur	438 500 €	Conseil départemental	61 000 €	5.5%
Equipement	30 000 €	Région	593 960 €	54%
		Commune	220 140 €	20%
TOTAL	1 100 700 €		1 100 700 €	

Elle sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- RE-AFFIRME son engagement dans l'opération de création d'un multi-accueil 24 places avec RAM et du réaménagement du centre social Prévert, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier du Pré des Saules et les modalités de financement.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération 6 :

Monsieur Hassoun demande pourquoi un chiffrage si précis. Il lui est indiqué que le montant inscrit dans le tableau de financement correspond à celui du devis réalisé pour l'opération. En effet, le dossier de subvention est réalisé sur la base d'un chiffrage et non d'une estimation. Il demande aussi si une étude sera réalisée. Mme le Maire lui indique que non. Une consultation des entreprises sera réalisée en bonne et due forme si obtention des subventions.

M. Michel BARBIER demande à ce que l'on soit vigilant sur le type d'aménagement afin d'éviter les problèmes de bruit, de squat, dans l'intérêt des habitants du quartier. Mme le Maire lui indique qu'en effet, le Conseil y sera attentif et qu'un projet d'aménagement plus abouti sera présenté en commission.

Par ailleurs, Mme BARBERIS s'interroge sur la pertinence d'une nouvelle aire de jeu alors qu'il y a l'école et le square rue du bac assez proche. Mme le Maire lui indique qu'il y avait des jeux à cet endroit auparavant et que nous ne serons pas sur une aire de jeux de l'ampleur de celle de la Rue du bac. (Quelques jeux pour 0-6 ans)

Mme le Maire indique que les subventions « bonus relance » et « dotation territoriale », sont une réelle opportunité pour refaire cet espace au centre -ville que l'on ne pourrait prévoir dès 2021, sans elles. En effet, vu le projet conséquent de réaménagement du quartier du Pré des Saules, les investissements de ce type seront peu nombreux sur le mandat.

DIVERS

Mme le Maire indique qu'elle reste dans l'attente d'un certain nombre de précisions quant au confinement. L'allocation du premier ministre de ce soir devrait nous aider à nous organiser.

Concernant les écoles :

Afin de rendre hommage à Samuel Paty, mort pour avoir exercé avec conviction et engagement ses missions, le ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, a demandé à la communauté éducative dans son ensemble de se mobiliser le jour de la rentrée des vacances de Toussaint le lundi 2 novembre 2020. Dans chaque école et établissement de l'académie, un temps d'hommage sera organisé.

Un premier temps, jusqu'à 10 heures permettra aux équipes éducatives de se réunir et d'envisager l'organisation de la matinée. Les enseignants ne seront donc pas en charge des élèves de 8h20 à 10 heures. Il revient à la municipalité d'organiser les modalités d'accueil des élèves sur ce temps. Le personnel communal sera donc mobilisé pour accueillir les enfants qui seront présents dès le début de matinée.

Un protocole sanitaire devrait être transmis dès demain sachant que :

Le port du masque « grand public » est désormais obligatoire pour **tous les élèves à l'école élémentaire (à partir de 6 ans) au collège et au lycée.**

- La ventilation des locaux doit être systématique, au minimum toutes les deux heures. L'action combinée des gestes barrières (port du masque, lavage de mains, etc.) et de l'aération régulière réduit les risques de contamination.
- Les règles en matière de brassage sont renforcées : la limitation du brassage est désormais requise. Elle s'apprécie à l'échelle de la classe, du groupe de classes ou, à défaut, notamment au lycée, du niveau.
- Ce renforcement peut se traduire par des mesures plus strictes en matière d'accueil et de sortie des enfants, d'organisation des circulations et de restauration scolaire.

Aussi, il a été décidé de maintenir l'organisation déjà en place depuis la rentrée de septembre, à savoir, la séparation des deux écoles au niveau du repas de midi, pour éviter le brassage des enfants. Ainsi, les enfants des Sources mangeront au restaurant scolaire et ceux du Pré des saules à la Maison Sambardy.

Concernant les études surveillées du Pré des Saules, nous avons de nombreux mouvements de personnel qui n'ont pas permis de toujours assurer les études telles qu'il aurait fallu. Pour la rentrée nous avons recruté de nouveaux agents qui, nous l'espérons tiendront dans la durée.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Au renouvellement des conseils municipaux, il convient de définir les élus qui y siègeront pour la durée du mandat. La commission de contrôle est composée de cinq membres (arrêté préfectoral du 10 janvier 2019), elle se réunit au moins une fois par an et, en tout état de cause, **entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin.**

En 2021, auront lieu les élections départementales et les élections régionales

Le secrétariat est assuré par les services de la commune qui doit procéder à l'affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et sur le site internet de la date de la réunion ainsi que sa composition.

Il convient pour la composer de désigner 5 membres du conseil municipal, titulaires et des suppléants :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire
- 2 conseillers municipaux appartenant à la liste minoritaire.

Mme le Maire demande donc à l'assemblée qui voudrait en faire partie. Sont désignés comme titulaires pour la liste majoritaire : RHODET Fabienne – FRATTER Marilyn – BARBERIS Peggy et comme suppléant pour la liste majoritaire : PARNALLAND Eric – CERQUEIRA Carlos – BARBIER Michel

Sont désignés comme titulaires pour la liste d'opposition : LORILLARD Natacha – PARIS-CADET Jannick et comme suppléant Christophe ARMETTA

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

TRAVAUX BATIMENT – VOIRIE

Daniel MILLET informe que, suite aux décisions prises pour modifier le plan de circulation de la Ville et notamment d'enlever les priorités à droite sur la route de la Forge, les services préparent la mise en place des nouveaux panneaux de signalisation, qui seront installés concomitamment avec la signalisation horizontale (peinture au sol dès que la température le permettra).

Autour du **terrain de foot municipal**, la barrière et le mur étaient en très mauvais état. La barrière a été refixée avec réfection du mur là où s'était nécessaire.

A l'**école du Pré des Saules**, côté maternelle, les Tuyaux brûlés ont été remplacés.

A l'**école des sources**, changement des 3 supports de piliers du préau maternelle, en ferraille mangés par la rouille, le sel... (il était temps)

Dès demain l'EIJA commence la coupe des arbres malades ou secs dans le petit marais derrière l'école primaire Sources. Ces arbres (aulnes/vernes/vergues) menacent de tomber sur la clôture.

Local pétanque et tennis : Suite à effraction du mois d'août, les rideaux métalliques viennent d'être posés.

Peinture tennis, nous avons parlé d'une intervention ce mois de novembre (après séchage) mais, France réalisation ne souhaite pas le faire avant le printemps.

Maison du projet et salle Famille

Suite à l'intrusion dans la salle du Projet et à la tentative d'intrusion dans la salle des familles, les deux portes ont été sécurisées. Mise en place de verrous type "BOX" pour obtenir des portes bloquées en 3 points.

ATTENTION : la dernière personne qui quitte la salle doit s'assurer de la mise en position des verrous avant de sortir par la porte principale.

Mme le Maire ajoute que la salle fait l'objet de visites régulières et est très convoitée par les jeunes qui souhaiteraient s'y réunir. Une Plainte a été déposée pour l'effraction mais aussi pour des menaces et insultes faites à son encontre et celle du personnel du centre social. (sur papier sur les murs)

Daniel MILLET indique qu'il fait chiffrer l'installation de volets métalliques pour sécuriser la salle famille.

CULTURE SPORT

Hervé PICHON indique qu'il a assisté aux AG des associations qui se sont tenues pour la majeure partie à huis clos. Des assemblées n'ont pas encore été faites Pour ce qui concerne le PVFC, Véronique RAVET informe du départ du président M. GOUJON qui laisse sa place à Messieurs ARLI Murat et Yamine LAKHDAR CHAOUCH en co-présidence.

Il indique que pour la voix des Renouilloux de décembre, il convient de lui faire passer les articles ou propositions de sujets qui pourraient être abordés.

Concernant le site internet, les conseillers travaillent pour le faire évoluer.

Cérémonie du 11/11. Nous n'avons pas encore les informations, mais la cérémonie aura vraisemblablement lieu en comité restreint. Dépôt de gerbe avec un porte-drapeau de l'ANACR et quelques conseillers => annuler la réunion du CME prévue le 05/11 pour préparer la cérémonie.

Avec le reconfinement, les activités de la commission sont réduites : pas de manifestation à venir.

SCOLAIRE

Mme Catherine NIOGRET rappelle les éléments déjà abordés par Mme le Maire et les adjoints sur les questions scolaires.

SOCIALE

Mme Chantal GUILLAUBEZ indique que l'AG 2019 a été faite. Malgré une année difficile avec le changement de direction et le changement de Présidence, un bilan financier très positif a été présenté.... La cotisation reste au même tarif (depuis 10 ans)

MARPA : L'association d'animation de la Marpa avait prévu des manifestations courant novembre avec les résidents : reste à voir si elles pourront avoir lieu....

Il a été décidé de ne pas reconfiner les personnes âgées comme cela avait été fait en mars dernier.

Cependant, des mesures ont été prises pour protéger au maximum les résidents.

- Tous les repas avec les familles à l'extérieur ainsi que les visites au sein même des familles ne sont plus autorisés jusqu'à nouvel ordre (les familles pourront venir voir leurs parents les après-midis à leur domicile)
- Port du masque + lavage des mains au gel hydro alcoolique + distanciation physique lors de visites au sein du domicile des résidents
- Respect des plannings de visite fixés UNIQUEMENT l'après-midi de 14h30-18h30 à raison de deux personnes maximums.
- Repas au restaurant, bar... ne sont plus autorisés.

Elle indique aussi que la Salle de garde, souvent inutilisée le sera désormais par la réflexologie et que la décoration sera revue pour être un peu plus cocooning....

TRAVAUX – ECONOMIE ENERGIE

Benoit VINCENT indique que suite à la visite technique des bâtiments par « **CertiNergy & Solutions** » pour l'isolation des combles, nous attendons les chiffrages et offres en C2E.

Un projet d'installation de caméras est aussi à l'étude : une délibération sera prise lors du prochain conseil pour obtenir des subventions de la région Rhône-Alpes.

Benoit VINCENT indique aussi qu'il travaille sur l'Accessibilité du club tennis/Pétanque et notamment l'accès PMR des toilettes.

CENTRE SOCIAL PREVERT : Les études se terminent permettant la réalisation de choix techniques qui nous amènent vers un chiffrage plus précis. Le choix du chauffage notamment a été fait avec le développement de la station actuelle de réseau BIO chaleur d'Oyonnax ;

Espace santé : L'architecte nous présente une nouvelle proposition qui pourrait permettre de résoudre le problème du désenfumage (par rapport à la façade ouest qui devait accueillir des fenêtres.)

Concertation habitante NPNRU du vendredi 30/10 reportée....

Sécurité : Réunion publique d'info sur la participation citoyenne : reportée....

QUESTIONS DIVERSES

M. ARMETTA demande quand seront posées les guirlandes de Noël : Semaine prochaine

Il demande aussi ou en est le recrutement du Policier Municipal. Mme RAVET lui indique que les démarches sont en cours pour que la personne recrutée arrive le 1^{er} février 2021 en stage pour 2 mois avant d'être nommé par voie de détachement sur un poste de brigadier-chef principal au 1^{er} avril 2021.

Elle indique aussi que deux décrets viennent de paraître visant à modifier la durée de la formation initiale pour les gendarmes et policiers. Les gendarmes et les policiers intègrent les polices municipales sans examen ni concours. Jusqu'à présent ils devaient passer par une **formation initiale de six mois**. Désormais, cette formation initiale **durera trois mois**, alternant théorie et pratique.

Mme le Maire évoque aussi la reprise de travail prévue début novembre de l'agent de police en arrêt.

Enfin, M. ARMETTA indique qu'en cette période de Toussaint, il conviendrait de couper rapidement des arbres qui poussent sur une tombe très ancienne située en face de l'ancienne porte du cimetière. Monsieur Millet lui indique qu'il verra cela avec les services dès le lendemain si possible. Par ailleurs il lui indique qu'un travail à commencer pour relever les concessions au sein du cimetière.



VIGILENCE URGENCE ATTENTAT.

Mme RAVET avant de lever la séance informe le conseil de l'activation du niveau « urgence attentat » du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national

Cette nouvelle posture nommée « Attentat de Nice » visent à renforcer :

- **La sécurité des lieux de culte, en particulier pour les fêtes de la Toussaint, et assimilées ;**

Il convient de renforcer significativement la surveillance des lieux de cultes et des cimetières qui peuvent rester ouverts.

- **La sécurité des bâtiments tels que les services publics ou encore les locaux politiques, avec une attention particulière sur les établissements scolaires, sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux et les sièges de la presse régionale et nationale.**

La sécurité des bâtiments publics doit impérativement être renforcée. Il est indispensable de faire réaliser des vérifications avant la rentrée scolaire du 2 novembre 2020 qui, à ce stade, est maintenue. Lors de cette journée, où un hommage sera observé en mémoire de Samuel PATY,

victime de l'attentat du 16 octobre 2020, la surveillance et la sécurisation des enceintes scolaires devront être particulièrement renforcées.

- **La sécurité des commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918.**

Afin d'informer nos concitoyens de l'activation du niveau « urgence attentat » je vous demande de diffuser largement le logo présent en pièce jointe à cette posture.

Les consignes de la précédente posture Vigipirate restent en vigueur. Vous pouvez retrouver toutes les mesures et les documents utiles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain <http://www.ain.gouv.fr>